



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le

12 NOV. 2013

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-796-13

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet de création de voiries de desserte du futur quartier Coeur d'Orly
à Orly dans le Val-de-Marne dans le cadre de l'enquête publique
environnementale.**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 30 juillet 2013 pour avis sur le dossier, présenté par la préfecture du Val-de-Marne pour le projet de création de voiries de desserte du futur quartier Coeur d'Orly à Orly dans le Val-de-Marne

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique environnementale. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité
environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

Pi.
Le directeur adjoint

Alain VALLET

Jean-François CHAUVEAU



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr